



REGLEMENT - 24h Bernard Gaudin

Le présent règlement est un complément du règlement général de l'évènement **Run! Chacun sa foulée**. Il ne soustrait pas et ne remplace pas le règlement général de **Run! Chacun sa foulée**.

Chaque concurrent des 24h Bernard Gaudin doit s'assurer d'avoir pris connaissance des 2 règlements cités. Il peut les trouver sur le site <http://runchacunsafoulee.com/>, rubrique Inscriptions.

La participation à l'un des courses composant les 24h Bernard Gaudin, implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

ARTICLE 1 – LA COURSE

Les 24 heures de Saint Maixent l'Ecole se dérouleront du samedi 18 au dimanche 19 septembre 2021.

Cette course est organisée par l'association *Au Tour du Sport événement*, organisatrice de l'évènement **Run! Chacun sa foulée** et se déroule sur le site du stade Denfert-Rochereau, à Saint-Maixent l'Ecole.

Cette épreuve sera organisée selon les dispositions prévues par la réglementation des courses hors stade.

Les 24 heures de Saint Maixent l'Ecole est une épreuve à Label Régional.

ARTICLE 2 – EPREUVE ET CIRCUIT

Deux courses d'une durée de 24 heures en individuel et en relais par équipe de 6, et de 6h en individuel sont programmés sur une boucle mesurée et certifiée de 1000 mètres entièrement plate et protégée, moitié bitume et stabilisé.

Départ : Il sera donné le samedi 18 septembre 2021 à 11h pour les 24 h, à 12h pour le 6h.

Arrivée : Elle sera jugée le samedi 18 septembre 2021 à 18h pour les 6h, à 11h le dimanche 19 septembre 2021 pour les 24h par arrêt des concurrents sur le parcours. Les dossards seront relevés par un jury accrédité.

Un premier signal sonore indiquera **la dernière minute de course**, un second signal sonore indiquera la fin de l'épreuve.

Mesurage du dernier tour : les athlètes s'arrêteront au signal sonore et déposeront leur dossard sur le sol en attendant **le mesurage de leur dernier tour**. Pour les athlètes ne se

trouvant pas sur le circuit au moment du signal sonore final, il sera pris en compte leur dernier pointage avant l'arrêt et se verra classé au final avec la mention *abandon*.

Passage de relais : Pour les équipes, la prise de relais sera obligatoirement effectuée dans la zone prévue à cet effet sous peine d'exclusion.

Un jury officiel course veillera au bon déroulement de l'épreuve course. La mise hors course d'un coureur pourra être prononcée en cas de non-respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs.

L'avis du comité d'organisation sera souverain. De même la mise hors course pourra être prononcée par l'organisation si l'état de santé du coureur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE, LICENCES ET CERTIFICAT MEDICAL

Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs et marcheurs licenciés et non licenciés né(es) en 1999 (catégorie Espoirs) et avant.

Les licenciés FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT, FF Triathlon doivent joindre une photocopie de leur licence sportive pour la saison 2020/2021 (avec mention de non contre-indication de la pratique du sport ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition).

Les non licenciés doivent joindre un certificat médical (ou sa copie conforme) de non contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

ARTICLE 4 – LE CHRONOMETRAGE

Il sera effectué avec un système de puce électronique IPICO.

Les résultats, au format GM CAP/Ipico seront édités toutes les heures. Un écran LCD 120cm sera utilisé pour un affichage en temps réel du classement des 24 heures avec le nom, le n° de dossard, le kilométrage parcouru et le temps du dernier tour. Un écran 22 pouces sera utilisé pour les 6h.

Toute puce ou dossard non récupéré à l'issue de l'épreuve sera facturé 15 € et entraînera la disqualification immédiate de l'épreuve.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

Les inscriptions (individuel ou par équipe) se font en ligne sur le site : <http://runchacunsafoulee.com/>

Il est aussi possible de s'inscrire par courrier en faisant la demande d'un bulletin d'inscription papier à participants@runchacunsafoulee.com. Contact : Directeur de Course : Jean-Jacques Michenot : 06 77 51 30 22

Le bulletin d'inscription sera accompagné du paiement des droits par chèque bancaire (**à l'ordre de l'association AuTour du Sport événement**) et de la copie de licence pour la saison 2020/2021 ou à défaut un certificat médical valide (cf. ARTICLE 3) adressés à par voie postale à M. Alain MORISSON, Association Au Tour du Sport Evènement, Mairie de Saint Maixent l'Ecole, 32 Rue du Palais, 79 400 SAINT MAIXENT L'ECOLE.

La date limite de réception des bulletins d'inscription est fixée au vendredi 10 septembre 2021 sous réserve de la limite fixée à 100 coureurs sur les 24h, 50 coureurs sur les 6h. Toute inscription (individuelle et équipe) supplémentaire sera mise sur une liste d'attente.

Les principaux intéressés seront alors prévenus soit par email, soit par courrier postal, ou par téléphone dans les plus brefs délais dans le cas où leur participation serait retenue.

Pour les inscriptions reçues avant le 31 juillet, les droits d'inscription sont fixés à :

- 50 euros pour les 24h en individuel,
- 200 euros pour les 24h en relais par équipe de 6,
- 18 euros pour les 6h en individuel.

Une majoration sera effectuée à partir du 1^{er} août :

- 10 euros pour les 24h en individuel,
- 20 euros pour les 24h en relais par équipe de 6,
- 7 euros pour les 6h en individuel.

Les dossards pourront être retirés le vendredi 17 septembre 2021 à partir de 18 heures et le samedi 18 septembre 2021 à partir de 7 heures. Les dossards doivent être visibles dans leur intégralité : le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement ainsi que du règlement général de l'évènement ***Run! Chacun sa foulée.***

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif qu'il soit.

ARTICLE 6 – RAVITAILLEMENT (voir annexe 1)

Un ravitaillement exclusivement réservé aux concurrents, copieux et adapté, sera assuré pendant toute la durée de l'épreuve: il sera pris dans la zone de ravitaillement, endroit prévu à cet effet, équipé de tentes, de tables et de chaises.

Les ravitaillements personnels seront autorisés sur l'ensemble du circuit afin d'éviter au maximum les regroupements et de conserver les distanciations.

Les ravitaillements chauds dans la salle à compter de 18h se feront de manière individualisé (2 personnes par table)

ARTICLE 7 – COUVERTURE MEDICALE

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et les secouristes de la protection civile.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, pas de soins de récupérations (kinés, ostéopathes...), excepté pour des problèmes de santé urgent.

Une salle sera aménagée pour le repos des coureurs (prévoir duvet ou couverture).

ARTICLE 8 – ACCUEIL, HEBERGEMENT ET RESTAURATION

L'accueil des camping-cars sera possible pour les nuits du vendredi, samedi et dimanche.

Pour celles et ceux qui viendront la veille, vous avez la possibilité d'être hébergé à la salle de repos ou réserver une chambre à l'hôtel situé à quelques mètres du circuit.

Lors de l'inscription, il est possible de participer à la Pasta Party du vendredi soir offert aux concurrents des 24h (10 € pour les accompagnateurs).

Un repas gratuit pour les concurrents sera servi le dimanche midi après la remise des récompenses.

Le site Denfert-Rochereau présente les équipements sanitaires suivants : toilettes, salle de repos, ravitaillement au chaud, nécessaires aux coureurs, d'un vestiaire non surveillé disponible pendant la durée de l'épreuve et donc l'accès sera limité à 2. Les concurrents sont invités à prendre toutes précautions pour prévenir des pertes ou vols de matériel.

ARTICLE 9 – RECOMPENSES

Chaque concurrent se verra remettre un lot souvenir à l'issue de l'épreuve.

La cérémonie des récompenses des 6 heures aura lieu le samedi à 19h, celle des 24 heures aura lieu le dimanche 19 septembre à 12h.

La remise des récompenses aux 24h sera effective dès 12h même si les classements finaux ne sont pas entièrement finalisés.

En fonction du nombre de participant, devraient être récompensés :

- Pour les 24 heures individuel : les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes, les premiers de chaque catégorie hommes et femmes selon les inscrits,
- Pour les 24h en relais, les 3 premières équipes,
- Pour les 6 heures, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

ARTICLE 10 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.
Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

ARTICLE 11 – DROITS D'IMAGES

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéos réalisés pendant l'événement ***Run! Chacun sa foulée*** dans le but de promouvoir Les 24h Bernard Gaudin

En vous inscrivant à cette épreuve vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voir de ses partenaires) pour une durée limitée à cinq ans.

ARTICLE 12 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et libertés", si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : participants@runchacunsafoulee.com

ARTICLE 13 - LITIGES

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que le règlement général de l'évènement ***Run! Chacun sa foulée*** et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

ANNEXE 1 : RAVITAILLEMENT

SOLIDE	LIQUIDE
- Oranges - Bananes - Pains d'épices - Tuc - Abricots secs - Dattes - Barres de céréales - Galettes - Riz au lait Vanille - Purée - Pâtes - Soupe Velouté de légumes - Jambon - Emmental - Camembert - Chocolat Noir	- Eau Pétillante - Eau - Coca - Café - Thé - Lait